

AMNESTY INTERNATIONAL

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

AILRC-FR

Index AI : MDE 12/008/2013

30 janvier 2013

Les violences se poursuivent en Égypte, faisant de nouvelles victimes

Une spécialiste d'Amnesty International est disponible pour des entretiens

Les violents affrontements qui ont opposé les manifestants aux forces de sécurité à Port-Saïd ont fait au moins 38 morts.

Diana Eltahawy, chercheuse à Amnesty International, se trouve en Égypte. Les témoignages qu'elle a recueillis mettent en évidence le recours à une force excessive par les forces de sécurité alors que les troubles se poursuivent :

« À la lumière des témoignages que j'ai recueillis, il est évident que les forces de sécurité ont recouru à une force excessive, notamment en faisant usage d'armes à feu alors que des vies n'étaient pas directement menacées.

« La culture de l'impunité qui s'est développée en Égypte depuis des décennies perdure et Amnesty International demande que des enquêtes exhaustives et indépendantes soient menées en vue de traduire les auteurs de crimes en justice. »

De retour au Caire, Diana Eltahawy est disponible pour des entretiens.

Renseignements : Service de presse d'Amnesty International à Londres ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org, Twitter: @amnestypress

Chronologie des témoignages recueillis par Amnesty International à Port-Saïd

26 janvier

Selon des témoins, en apprenant qu'un tribunal du Caire avait décidé de soumettre les dossiers des 21 accusés de Port-Saïd au grand Mufti pour ratifier leurs condamnations à mort, des milliers de personnes en colère – proches des condamnés, membres du club de supporters de football des « Ultras » de Port-Saïd et autres supporters rassemblés aux abords de la prison générale de la ville, notamment rue Mohamed Ali – se sont ruées vers la prison.

D'après certaines personnes présentes sur les lieux, une petite minorité de manifestants portaient des armes à feu, tandis que d'autres ont lancé des pierres et des cocktails Molotov. Les forces de sécurité ont réagi immédiatement par une utilisation massive de gaz lacrymogènes et d'armes à feu ; vers 11 heures, des véhicules blindés ont fait le tour du quartier à deux reprises, en tirant au hasard.

Des témoins ont indiqué à Amnesty International que les forces de sécurité ouvraient le feu depuis le toit des bâtiments alentour. D'après la plupart des récits, les forces de sécurité

présentes sur les lieux englobaient des policiers, des policiers antiémeutes et des agents des forces spéciales.

Une femme a raconté que, dans la matinée du 26 janvier, son cousin Tamer Awad Al Fakhla, joueur de football local, se rendait à un club de sports situé derrière la prison lorsqu'il a été mortellement blessé d'une balle dans la nuque.

Sami Mohamed Ali a relaté que son fils de 17 ans, Ahmed, lycéen et militant, a reçu une balle dans la bouche, alors qu'il se trouvait en face de la prison et qu'un autre homme, Mohamed Sami, a été tué de trois balles dans le dos alors qu'il tentait d'aider Ahmed à arriver jusqu'à une ambulance.

Un vendeur de mouchoirs en fauteuil roulant, Amr Ibrahim, 24 ans, a raconté qu'il a reçu une balle à l'épaule gauche, rue Mohamed Ali, dans la matinée, et que ceux qui ont tenté de lui porter secours se sont également fait tirer dessus.

Un jeune homme de 17 ans qui se remettait d'une blessure par balle à la poitrine a raconté à Amnesty International qu'il était entré vers 10h20 dans la rue Mohamed Ali, plongée dans un véritable chaos : gaz lacrymogènes, manifestants prenant la fuite et tirs d'armes à feu. Un autre blessé, étudiant de 19 ans, se trouvait près du café Baharia dans la rue Mohamed Ali, lorsqu'il a reçu une balle dans le dos venant de la direction de la prison, vers 10h15. Selon lui, les forces de sécurité n'ont pas lancé d'avertissements audibles avant d'ouvrir le feu sur les manifestants pour les disperser.

L'officier Ahmed Ashraf Ibrahim Ismail et Aiman Abdel Azim Mahmoud, membre des forces de sécurité d'un grade moins élevé, ont également été tués. D'après une source du ministère de l'Intérieur, ils ont succombé à des blessures par balles alors qu'ils protégeaient les bâtiments de la prison d'attaques venant de l'extérieur.

27 janvier

Des violences ont éclaté en marge d'un cortège funéraire en hommage à 28 personnes tuées dans les affrontements. Selon des témoins, lorsque le cortège a atteint la rue du 23 juillet, entre 12h45 et 13 heures, il a été accueilli par un usage massif de gaz lacrymogènes.

D'après le témoignage d'un des membres du cortège qui portait un cercueil, lorsque la procession a atteint l'Académie militaire, il a dénombré 11 grenades lacrymogènes tirées sur la procession. Il a alors été contraint de déposer le cercueil et de s'enfuir. D'autres témoins ont également fait part de l'utilisation d'armes à feu durant la procession. Une fois celle-ci terminée, des manifestants en colère ont affronté les forces de l'ordre aux abords du poste de police d'Arab.

Des sources médicales locales ont confirmé avoir reçu 536 patients, dont des femmes, qui souffraient pour la plupart de suffocations liées au gaz lacrymogène. Cinq personnes au moins sont mortes durant les violences des suites de blessures par balles.

Des proches de Mohamed Al Dumiyati, 32 ans, père d'un enfant, ont confié à Amnesty International qu'il avait été abattu vers 18 heures alors qu'il allait chercher à manger pour sa famille. Cette famille réside entre la rue Sharqia et la rue Daqahlia, non loin de l'épicentre des affrontements.

D'après la « déclaration de décès », signée par un médecin légiste, qu'a pu consulter Amnesty International, Mohamed est mort des suites d'une blessure par balle à la tête.

Une femme enceinte a raconté que son époux, Ahmed Mohamed Mahmoud, se trouvait dehors avec des amis à 17h30, à proximité du poste d'al Arab, lorsqu'il a été mortellement blessé à la poitrine. Il est décédé dans la rue.

À peu près à la même heure, des témoins ont signalé la mort de Mohamed Fawzi Mohamed, 25 ans, tué d'une balle à la tête près du même poste de police. La « déclaration de décès » remise à la famille et examinée par Amnesty International corrobore la nature de la blessure.

Dans un discours retransmis à la télévision, le président Mohamed Morsi a remercié les policiers pour avoir défendu les institutions publiques, a instauré l'état d'urgence et un couvre-feu à Port-Saïd et dans deux gouvernorats, et enjoint aux forces de sécurité d'agir « avec détermination et fermeté » contre toute menace à la « sécurité » du pays.

28 janvier

Les manifestants en colère se sont une nouvelle fois heurtés aux forces de sécurité près du poste de police d'al Arab.

Une marche a rassemblé après 21 heures des milliers d'habitants de Port-Saïd, y compris des femmes et des enfants, qui ont défié le couvre-feu instauré la veille par le président Mohamed Morsi.

Deux autres décès ont été confirmés par des sources médicales – le premier près du poste d'al Arab au coucher du soleil, et le second près de la mosquée de Mariam vers minuit.

Amnesty International demande aux autorités égyptiennes de :

- veiller à ce que des enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales soient menées sur les violences à Port-Saïd ; les institutions dont les forces sont impliquées dans les homicides, en particulier le ministère de l'Intérieur, ne doivent pas être chargées de recueillir les preuves ni avoir accès aux informations sensibles ;

- engager le ministère de l'Intérieur à coopérer aux enquêtes en partageant les éléments de preuve déterminants, tels que les registres des membres des forces de sécurité présents à la prison générale de Port-Saïd et au poste d'al Arab, et les registres des munitions distribuées aux forces de sécurité ;

- veiller à ce que les responsables présumés soient déférés à la justice dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité ;

- affirmer leur volonté de respecter le droit de réunion pacifique et prendre des mesures immédiates pour que les forces de l'ordre ne recourent pas à une force excessive ; rappeler avec fermeté que la violence de certains manifestants ne saurait en aucun cas justifier l'usage de la force meurtrière, lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire pour protéger des vies ;

- s'assurer que les proches des victimes reçoivent des analyses médico-légales précisant la nature des blessures.

Fin